

Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le mardi 15 décembre 2015 à 19 h
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents :	M. André Léveillé	maire
	Mme Danielle Cormier	conseillère municipale
	M. Yvon Veillette	conseiller municipal
	M. Gilles Damphousse	conseiller municipal
	Mme Marie-Andrée Trudel	conseillère municipale
	M. Gaétan Tessier	conseiller municipal
	Mme Alyne Trépanier	directrice générale
	Me Julie Marchand	greffière
Est absent :	M. Jacques Carpentier	conseiller municipal

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de M. le maire André Léveillé.

2015-12-376 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère,
appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller,
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-377 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les
membres du conseil municipal avant la présente séance, ainsi que de l'adopter tel que
rédigé :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du règlement numéro 378-2015 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à la directrice générale, à la trésorière et à la greffière le pouvoir d'effectuer certaines dépenses pour et au nom de la Ville de Saint-Tite en 2016;
4. Adoption du règlement numéro 379-2015 établissant les taux de taxation, les taux de tarification des services ainsi que les taux d'intérêt et les versements pour 2016;
5. Adoption du règlement numéro 377-2015 permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux;
6. Résolution autorisant que le solde disponible du prêt numéro 314-2012 soit appliqué au remboursement en capital de cet emprunt;

7. Résolution autorisant le financement des travaux de réfection majeure des rues St-Gabriel et du Moulin d'un montant de 87 311.52 \$ à même le fonds local - réfection et entretien de certaines voies publiques;
8. Résolution d'affectation du surplus accumulé non affecté d'un montant de 25 000\$ versé à la Corporation de développement de Saint-Tite en 2015;
9. Résolution d'acceptation du montant de la contribution municipale pour l'année 2016 pour Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie (CQLM) au montant de 18 973.35\$ taxes en sus (4.95\$/citoyen) plus les frais d'accès à la base de données de 125 \$ taxes en sus et les frais de soutien Simb@ au montant de 372.46 \$ par accès Citrix x 3 accès = 1 117.38 \$ taxes en sus;
10. Résolution mandatant la firme d'architectes Jacques et Gervais de réaliser les plans et devis d'exécution et les documents d'appel d'offres nécessaires à la construction d'un entrepôt à l'arrière de l'aréna, au coût de 9 360 \$ plus les taxes applicables;
11. Résolution mandatant la firme Pluritec, pour assurer l'ingénierie du projet de construction d'un entrepôt à l'arrière de l'aréna, au coût de 7 400 \$ plus les taxes applicables;
12. Résolution autorisant le renouvellement de l'entente de services avec Partenaires action jeunesse Mékinac relative à la Maison des jeunes pour la période du 8 au 29 janvier 2016;
13. Résolution autorisant le paiement de la cotisation annuelle 2016 auprès de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ), au coût de 465 \$ plus les taxes applicables;
14. Résolution autorisant la signature d'un contrat social avec la FADOQ pour une qualité de vie adéquate pour les aînés;
15. Adoption de la grille de tarification pour la location des salles pour l'année 2016;
16. Résolution d'adoption de la tarification des frais de glace pour les enfants de la MRC de Mékinac non-résidents de la Ville de Saint-Tite, prévoyant une hausse de 15 \$, soit 300 \$ en 2016-2017;
17. Résolution autorisant le versement d'une aide financière au montant de 50 \$ au Service d'intégration travail-Mauricie afin de l'aider à poursuivre sa mission;
18. Résolution autorisant le versement d'une aide financière au montant de 100\$ à l'organisation du Noël du pauvre;
19. Résolution octroyant une aide financière au montant de 200\$ à l'organisation Tournoi Provincial de hockey APBM de Saint-Tite dans le cadre de sa 40e édition qui se tiendra du 6 au 17 janvier 2016;
20. Résolution autorisant l'achat d'un encart publicitaire dans le Bulletin Mékinac pour les activités hivernales, au coût de 400 \$ plus les taxes applicables;
21. Résolution autorisant le versement d'un montant de 444.93 \$ taxes incluses à l'AGA de Saint-Tite relativement à la Promo Noël;
22. Période de questions.
23. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-378

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 378-2015 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DÉLÉGUANT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, À LA TRÉSORIÈRE ET À LA GREFFIÈRE LE POUVOIR D'EFFECTUER CERTAINES DÉPENSES POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE SAINT-TITE EN 2016

ATTENDU QU'un avis de motion du règlement numéro 378-2015 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à la directrice générale, à la trésorière et à la greffière le pouvoir d'effectuer certaines dépenses pour et au nom de la Ville de Saint-Tite en 2016, a été donné à la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2015;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de décréter les règles de contrôle et de suivi budgétaires et de déléguer le pouvoir d'autorisation de dépenses en 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE soit adopté le règlement numéro 378-2015 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à la directrice générale, à la trésorière et à la greffière le pouvoir d'effectuer certaines dépenses pour et au nom de la Ville de Saint-Tite en 2016.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-379

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 379-2015 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXATION, LES TAUX DE TARIFICATION DES SERVICES AINSI QUE LES TAUX D'INTÉRÊT ET LES VERSEMENTS POUR 2016

ATTENDU QU'un avis de motion du règlement numéro 379-2015 établissant les taux de taxation, les taux de tarification des services ainsi que les taux d'intérêt et les versements pour 2016, a été donné à la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2015;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'établir les taux de taxation, les taux de tarification des services ainsi que les taux d'intérêt et les versements pour 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE soit adopté le règlement numéro 379-2015 établissant les taux de taxation, les taux de tarification des services ainsi que les taux d'intérêt et les versements pour 2016.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-380 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 377-2015 PERMETTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

ATTENDU QU'un avis de motion du règlement numéro 377-2015 permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux, a été donné à la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2015;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet notamment de déterminer les chemins municipaux sur lesquels la circulation des véhicules hors route est permise ainsi que les périodes de temps visées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE soit adopté le règlement numéro 377-2015 permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-381 **RÉSOLUTION AUTORISANT QUE LE SOLDE DISPONIBLE DU PRÊT NUMÉRO 314-2012 SOIT APPLIQUÉ AU REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE CET EMPRUNT**

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt numéro 314-2012 au montant de 210 000 \$ pour l'acquisition d'un camion avec équipement à neige pour les besoins du service de la voirie locale a été adopté le 5 juin 2012;

ATTENDU QU'un solde au montant de 553 \$ demeure disponible aux termes de cet emprunt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise que le solde disponible au montant de 553 \$ soit appliqué au remboursement en capital de l'emprunt résultant du règlement numéro 314-2012 pour l'acquisition d'un camion avec équipement à neige pour les besoins du service de la voirie locale.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-382 **RÉSOLUTION AUTORISANT LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURE DES RUES ST-GABRIEL ET DU MOULIN D'UN MONTANT DE 87 311.52 À MÊME LE FONDS LOCAL – RÉFECTION ET ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES**

ATTENDU QUE des travaux de réfection majeure ont été effectués sur les rues St-Gabriel et du Moulin en 2015;

ATTENDU QUE le coût total de ces travaux s'élève à 102 311.52 \$ (taxes nettes);

ATTENDU QU'une aide financière au montant de 15 000 \$ provenant du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) a été reçue;

ATTENDU QU'un solde au montant de 87 311.52 \$ a été assumé par la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le financement des travaux de réfection majeure des rues St-Gabriel et du Moulin d'un montant de 87 311.52 \$ à même le fonds local – réfection et entretien de certaines voies publiques.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-383

RÉSOLUTION D'AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ D'UN MONTANT DE 25 000 \$ VERSÉ À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-TITE EN 2015

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite a versé à la Corporation de développement de Saint-Tite, une aide financière au montant de 25 000 \$ en 2015 (résolution numéro 2015-07-205);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère,
appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller,
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'affectation du surplus accumulé non affecté d'un montant de 25 000\$ versé à la Corporation de développement de Saint-Tite en 2015.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-384

RÉSOLUTION D'ACCEPTATION DU MONTANT DE LA CONTRIBUTION MUNICIPALE POUR L'ANNÉE 2016 POUR RÉSEAU BIBLIO DU CENTRE-DU-QUÉBEC, DE LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE (COLM) AU MONTANT DE 18 973.35 \$ TAXES EN SUS (4.95\$/CITOYEN) PLUS LES FRAIS D'ACCÈS À LA BASE DE DONNÉES DE 125 \$ TAXES EN SUS ET LES FRAIS DE SOUTIEN SIMB@ AU MONTANT DE 372.46 \$ PAR ACCÈS CITRIX X 3 ACCÈS = 1 117.38 \$ TAXES EN SUS

ATTENDU QUE le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie nous informe de notre contribution financière municipale pour la bibliothèque Marielle-Brouillette, pour l'année 2016;

ATTENDU QUE le taux de cotisation a subi une légère hausse passant de 4,89\$ à 4,95\$ par citoyen;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la proposition du Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie concernant une cotisation de 4,95\$ par citoyen pour l'exercice financier 2016;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte de verser la somme de 18 973.35 \$ taxes en sus, au Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie pour l'année 2016, ainsi que les frais d'accès à la base de données de 125 \$ taxes en sus et les frais de soutien Simb@ au montant de 1 117.38 \$ taxes en sus (pour 3 accès Citrix).

Adoptée à l'unanimité

2015-12-385

RÉSOLUTION MANDATANT LA FIRME D'ARCHITECTES JACQUES ET GERVAIS DE RÉALISER LES PLANS ET DEVIS D'EXÉCUTION ET LES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES NÉCESSAIRES À LA CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT À L'ARRIÈRE DE L'ARÉNA, AU COÛT DE 9 360 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite désire procéder à la construction d'un entrepôt à l'arrière de l'aréna;

ATTENDU QU'il est nécessaire de faire réaliser les plans et devis d'exécution ainsi que les documents d'appel d'offres par une firme d'architectes;

ATTENDU la proposition de la firme Jacques et Gervais, au coût de 9 360 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite mandate la firme d'architectes Jacques et Gervais de réaliser les plans et devis d'exécution et les documents d'appel d'offres nécessaires à la construction d'un entrepôt à l'arrière de l'aréna, au coût de 9 360 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-386

RÉSOLUTION MANDATANT LA FIRME PLURITEC POUR ASSURER L'INGÉNIERIE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT À L'ARRIÈRE DE L'ARÉNA, AU COÛT DE 7 400 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite désire procéder à la construction d'un entrepôt à l'arrière de l'aréna;

ATTENDU QU'il est nécessaire de mandater une firme pour assurer l'ingénierie de ce projet de construction;

ATTENDU la proposition de la firme Pluritec, au coût de 7 400 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite mandate la firme Pluritec pour assurer l'ingénierie du projet de construction de l'entrepôt à l'arrière de l'aréna, au coût de 7 400 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-387

RÉSOLUTION AUTORISANT LE RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AVEC PARTENAIRES ACTION JEUNESSE MÉKINAC RELATIVE À LA MAISON DES JEUNES POUR LA PÉRIODE DU 8 AU 29 JANVIER 2016

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite a signé une entente de services avec Partenaires action jeunesse Mékinac qui a pris fin le 18 décembre 2015;

ATTENDU QU'en vertu de cette entente, Partenaires action jeunesse Mékinac dégage son agente de mobilisation afin qu'elle joue le rôle d'animatrice à la Maison des jeunes, à raison de 4 heures par semaine;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler cette entente, aux mêmes conditions, pour la période du 8 au 29 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,

appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère,
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le renouvellement de l'entente de services avec Partenaires action jeunesse Mékinac, aux mêmes conditions, pour la période du 8 au 29 janvier 2016;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise M. Sylvain Bédard, coordonnateur aux loisirs et aux événements, à signer la nouvelle entente de services ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-388

RÉSOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2016 AUPRÈS DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC (COMAQ), AU COÛT DE 465 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

ATTENDU QUE Me Julie Marchand, greffière a manifesté l'intérêt de renouveler son adhésion à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ);

ATTENDU QUE la cotisation annuelle 2016 est fixée à 465 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite juge opportun de permettre à la greffière d'adhérer à cette association à titre de membre, car cette dernière offre à ses membres de nombreux services et organise des activités permettant d'acquérir de nouvelles connaissances juridiques et municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la greffière Me Julie Marchand, à renouveler son adhésion à la COMAQ pour l'année 2016;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le paiement d'une somme de 465 \$ taxes en sus, représentant la cotisation annuelle 2016.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-389

RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN CONTRAT SOCIAL AVEC LA FADOQ POUR UNE QUALITÉ DE VIE ADÉQUATE POUR LES ÂÎNÉS

ATTENDU QUE la FADOQ a proposé à la Ville de Saint-Tite de signer un contrat social pour une qualité de vie adéquate pour les aînés;

ATTENDU QUE ce contrat social constitue un engagement à tenir des actions concrètes qui auront une incidence directe sur une qualité de vie adéquate pour les aînés d'aujourd'hui et de demain soit : le respect des conditions de santé, de sécurité, de bien-être et d'appartenance envers toutes les personnes de 50 ans et plus de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la signature d'un contrat social avec la FADOQ pour une qualité de vie adéquate pour les aînés;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le maire M. André Léveillé,

à signer ce contrat social.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-390 **ADOPTION DE LA GRILLE DE TARIFICATION POUR LA LOCATION DES SALLES POUR L'ANNÉE 2016**

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser les tarifs de location des salles pour l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adopte la grille de tarification pour la location des salles pour l'année 2016, jointe à la présente résolution en annexe A, pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-391 **RÉSOLUTION D'ADOPTION DE LA TARIFICATION DES FRAIS DE GLACE POUR LES ENFANTS DE LA MRC DE MÉKINAC NON-RÉSIDENTS DE LA VILLE DE SAINT-TITE, PRÉVOYANT UNE HAUSSE DE 15 \$, SOIT 300 \$ EN 2016-2017**

ATTENDU l'entente intervenue avec les municipalités de la MRC de Mékinac concernant l'utilisation de la glace du Sportium et des frais d'utilisation;

ATTENDU QUE la tarification des frais de glace a été révisée pour la saison 2016-2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adopte une nouvelle tarification des frais de glace pour les enfants non-résidents de Saint-Tite, prévoyant une hausse de 15\$ pour la saison 2016-2017, soit 300 \$ par enfant.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-392 **RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 50 \$ AU SERVICE D'INTÉGRATION TRAVAIL-MAURICIE AFIN DE L'AIDER À POURSUIVRE SA MISSION**

ATTENDU QUE Service d'intégration travail-Mauricie a fait parvenir une demande d'aide financière à la Ville de Saint-Tite;

ATTENDU QUE Service d'intégration travail-Mauricie a besoin de cet appui financier afin de poursuivre sa mission, soit l'intégration au travail des personnes ayant des problèmes de santé mentale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière de 50 \$ à Service d'intégration travail-Mauricie afin de l'aider à poursuivre sa mission.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-393

RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 100 \$ À L'ORGANISATION DU NOËL DU PAUVRE

ATTENDU QUE le Noël du Pauvre tiendra sa 57^e campagne de financement cette année, pour venir en aide aux démunis de notre municipalité;

ATTENDU QUE le comité du Noël du Pauvre sollicite l'appui financier de la Ville de Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'un montant de 100 \$ à l'organisation du Noël du Pauvre dans le cadre de sa 57^e campagne de financement.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-394

RÉSOLUTION OCTROYANT UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 200 \$ À L'ORGANISATION TOURNOI PROVINCIAL DE HOCKEY APBM DE SAINT-TITE DANS LE CADRE DE SA 40^E ÉDITION QUI SE TIENDRA DU 6 AU 17 JANVIER 2016

ATTENDU QUE l'organisation Tournoi provincial APBM de Saint-Tite œuvre actuellement à la 40^e édition de l'événement dont les activités sont prévues du 6 au 17 janvier 2016 au Sportium municipal de Saint-Tite;

ATTENDU QUE l'organisation compte sur l'appui financier de la Ville de Saint-Tite pour défrayer une partie des dépenses occasionnées par la tenue de cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'un montant de 200 \$ à l'organisation Tournoi provincial APBM de Saint-Tite dans le cadre des activités de la 40^e édition.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-395

RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT D'UN ENCART PUBLICITAIRE DANS LE BULLETIN MÉKINAC POUR LES ACTIVITÉS HIVERNALES, AU COÛT DE 400 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

ATTENDU QUE le Bulletin Mékinac se propose de publier un cahier spécial pour annoncer les activités hivernales;

ATTENDU QUE le Bulletin Mékinac nous propose, moyennant un coût de 400 \$ plus les taxes applicables, un encart publicitaire afin de publiciser nos activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la proposition du Bulletin Mékinac pour l'achat d'un encart publicitaire au coût de 400 \$ plus les taxes applicables pour annoncer les activités hivernales.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-396 **RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UN MONTANT DE 444.93 \$ TAXES INCLUSES À L'AGA DE SAINT-TITE RELATIVEMENT À LA PROMO NOËL**

ATTENDU QUE l'Association des gens d'affaires de St-Tite a fait parvenir une demande de participation financière à la Ville de Saint-Tite dans le cadre de sa Promo Noël 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Gilles Dampousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'un montant 444.93 \$ taxes incluses à l'AGA de Saint-Tite relativement à son activité Promo Noël 2015.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

2015-12-397 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Gilles Dampousse, conseiller, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu que la séance soit levée à 19 heures 50.

Adoptée à l'unanimité

Me Julie Marchand, greffière

André Léveillé, maire